

610699788



NATIONS UNIES CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE
E/CN.14/CAS.4/LS/10
29 septembre 1964
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Cycle d'études sur les statistiques
du travail en Afrique
Patronné et organisé par la
Commission économique pour
l'Afrique et l'Organisation
internationale du Travail
Addis-Abéba, 3-12 novembre 1964

DOCUMENTS OFFICE
FILE COPY
NO TO BE TAKEN OUT

Point 8 de l'ordre du jour

INTRODUCTION A LA MESURE DU SOUS-EMPLOI^{1/}

(Document préparé par le Bureau international du Travail)

INTRODUCTION

1. Les principales caractéristiques du sous-emploi, considéré comme un phénomène économique et social qui affecte la main-d'oeuvre sont brièvement mentionnées ici pour élucider les problèmes statistiques relatifs à sa mesure. Le sous-emploi, au sens général de mauvaise utilisation des ressources et capacités humaines disponibles, constitue un attribut commun de l'emploi dans presque toutes les sociétés. Sa nature et son degré dépendant beaucoup du niveau de développement socio-économique, du rythme de la croissance économique et des institutions nationales. Le sous-emploi et le chômage, qui traduisent les déséquilibres entre la main-d'oeuvre et les autres facteurs de la production, prennent leur source dans de nombreux facteurs différents mais souvent liés, de caractère, social et démographiques. Parmi les plus importants figurent le manque de capital et de matériel; la faiblesse de la production, de la productivité et

1/ Le présent document s'inspire fortement du Rapport de la Réunion d'experts sur la mesure du sous-emploi (document E.E.U.D.4, I.L.O., Genève, 1963), dont certains passages sont reproduits, adaptés ou résumés.

du revenu ; l'évolution de structure et les fluctuations cycliques ; l'insuffisance de la demande intérieure ou extérieure ; l'effectif croissant des nouveaux arrivants sur le marché du travail du fait de la croissance démographique ; et les difficultés institutionnelles et sociales. Selon la combinaison et le jeu des facteurs qui interviennent, de tels déséquilibres peuvent prendre la forme du sous-emploi ou du chômage, ou des deux à la fois, l'un et l'autre constituant autant d'éléments de la situation de l'emploi dans les pays considérés.

2. Il est banal d'observer que les déséquilibres entre la main-d'oeuvre et les autres facteurs qui concourent à la production des pays en développement tiennent essentiellement au retard de ce développement même. Un déséquilibre fréquent est celui qui existe entre la terre et le travail. Avec la croissance démographique, l'offre de main-d'oeuvre ne cesse de monter. Mais, faute de possibilités d'emploi grandissantes dans l'industrie ou les services et de programmes appropriés de remise en valeur des terres, d'irrigation et de travaux analogues, cette main-d'oeuvre croissante cherche constamment à s'occuper sur des superficies arables limitées. Il en résulte un parcellement en lopins peu rentables, qui ne permettent pas d'utiliser de façon complète ou efficace la main-d'oeuvre disponible. Des gens dont le travail n'est pas vraiment nécessaire doivent être gardés, du fait de leurs liens de parenté ou d'alliance et parce qu'ils ne peuvent aller nulle part ailleurs¹. Dans certains cas, le sous-emploi agricole ne tient pas à la pénurie générale des terres, mais à leur répartition inégale. Une autre raison, dans certains pays d'Afrique, c'est l'insuffisance des moyens de transport, d'emmagasinage et de commercialisation. Si l'on disposait de ces moyens, la main-d'oeuvre existante pourrait être mieux utilisée pour accroître la production, par exemple, de produits forestiers. Le chômage urbain, dans de nombreux pays africains, se caractérise par une offre abondante de "services" qui exigent peu de qualifications et de capital et dont la "demande" est plutôt forcée : il s'agit par exemple de ceux qui s'instituent gardiens de parcs de stationnement, de cirEURS de chaussures, de colporteurs, etc. Cette situation traduit également une pénurie générale de possibilités d'emplois productifs, provoquant un retard dans le développement. Le sous-emploi représente donc une projection du sous-développement sur le plan de l'emploi.

3. Les relations entre le sous-emploi d'une part, l'emploi et le chômage, d'autre part, sont évidentes, puisque le sous-emploi englobe toute la gamme des positions intermédiaires entre

¹ Dans les publications techniques, on parle ici de situation où la productivité marginale du travail tend vers zéro : cette situation est jugée la cause essentielle du sous-emploi dans de nombreux pays sous-développés. En termes courants, elle signifie que de nombreuses personnes, bien que travaillant effectivement, surtout dans l'agriculture, contribuent si peu à la production que, toutes choses égales d'ailleurs, leur absence n'entraînerait aucune baisse sensible du produit.

le plein emploi et le chômage complet. Son étude empirique exige donc une connaissance approfondie des modalités de l'emploi existant. Le chômage, comparé au sous-emploi, frappe un effectif moindre, mais ses graves conséquences sociales déterminent l'intervention de l'Etat en faveur des chômeurs. Le sous-emploi, malgré des effets moins marqués, constitue pourtant la forme la plus répandue d'une mauvaise répartition des ressources humaines disponibles dans de nombreux pays d'Afrique. Une amélioration sur ce point pouvant contribuer à accélérer le processus même du développement, le sous-emploi doit être considéré comme un problème grave.

4. L'analyse et l'utilisation des statistiques du sous-emploi font l'objet d'un autre document de travail (ASLS/7) ; aussi ne sont-elles mentionnées ici que brièvement. Un but fondamental, c'est d'estimer l'effectif de la main-d'oeuvre qui se trouve en sous-emploi, d'en préciser les caractères démographiques et socio-économiques, ainsi que d'apprécier la quantité de travail inutilisée qui en résulte. Cette analyse doit se poursuivre pour les différents secteurs de l'économie et les diverses régions du pays. Les données sont nécessaires pour élaborer et évaluer les mesures et programmes en matière d'emploi et de main-d'oeuvre, notamment en vue d'assurer une utilisation plus complète et plus appropriée des ressources humaines disponibles. On peut également mentionner deux utilisations propres des statistiques du sous-emploi. La première permet de prévoir l'offre et la demande futures de main-d'oeuvre. Par ailleurs, plusieurs pays d'Afrique ont lancé des programmes de travaux publics occupant une grande main-d'oeuvre (routes, canaux, barrages, puits, écoles), qui font largement appel aux travailleurs ruraux pendant la période de morte saison. Les statistiques du sous-emploi aident à fixer le programme, l'emplacement et le calendrier d'exécution de ces projets.

CONCEPTS ET DEFINITIONS

5. Le sous-emploi est un phénomène complexe dont les causes, les symptômes et les effets se trouvent liés. Sa mesure et son analyse exigent donc une méthode polytechnique. La situation de l'emploi présente toujours de nombreuses insuffisances qu'il serait impossible de vouloir énumérer en totalité. L'indication des principales qui intéressent l'analyse économique et sociale contribuerait pourtant à préciser l'étude du sujet.

6. Dans cet esprit, on peut définir les principales catégories suivantes de sous-emploi, sans attendre qu'elles embrassent nécessairement tous les aspects du problème :

- a) le sous-emploi visible : celui des personnes qui, contre leur gré, travaillent à mi-temps ou pour des périodes inférieures à la normale ;
- b) le sous-emploi invisible : l'emploi ne s'écarte guère de la durée normale, mais il laisse à désirer à d'autres égards, par exemple :

i) le poste occupé ne permet pas l'utilisation complète des meilleures qualifications ou capacités de l'intéressé ;

ii) les gains dus à l'emploi sont anormalement faibles ;

(Les cas i) et ii) s'appellent quelquefois sous-emploi déguisé) ;

iii) l'emploi dans un établissement ou dans une unité économique dont la productivité est anormalement faible (cas quelquefois appelé sous-emploi potentiel).

7. Le sous-emploi visible provient d'une insuffisance quantitative des possibilités d'emploi ; le sous-emploi invisible tient à l'insuffisance qualitative de l'emploi. L'utilisation des compétences, le revenu et la productivité sont des variables étroitement liées. Par exemple, les revenus tendent à être inférieurs à la moyenne pour les gens dont les capacités sont sous-utilisées ou dont la productivité est relativement faible. Pour la mesure et l'analyse du sous-emploi, il est toutefois indiqué de considérer ces cas comme des catégories distinctes, car, dans la pratique, il arrive assez souvent que ces variables n'évoluent pas dans le même sens. On notera également que ces diverses catégories d'emploi se recouvrent en partie.

8. La définition du paragraphe 6 précédent limite la notion de sous-emploi aux personnes qui font partie de la main-d'oeuvre ou, mieux, qui occupent un emploi. Le sous-emploi étant ainsi lié à l'idée de main-d'oeuvre, on peut en préciser et approfondir l'analyse grâce aux statistiques de la main-d'oeuvre et à d'autres, comme celles de la production et de la comptabilité nationale, qui reposent également sur la notion d'activité économique. En revanche, dans l'analyse des ressources en main-d'oeuvre et de leur utilisation, on cite quelquefois, comme exemple de sous-emploi, la non-activité économique de certaines catégories de personnes qui n'appartiennent pas à la main-d'oeuvre, telles que les jeunes femmes sans enfant. Ces aspects de la sous-utilisation des ressources disponibles s'étudient au mieux par d'autres moyens, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 16 et comme il ressort de certaines variantes de la méthode dite de la réserve de main-d'oeuvre, exposée aux paragraphes 22 à 25.

SOUS-EMPLOI VISIBLE

9. Bien que le sous-emploi visible ne constitue qu'une partie du sous-emploi total dans la plupart des pays d'Afrique, sa mesure se justifie pleinement, car les enquêtes par sondage sur la main-d'oeuvre en fournissent un moyen commode et les données obtenues peuvent présenter une grande utilité pratique. Il est exact que les travailleurs familiaux ou à leur compte ont tendance à faire durer le travail ou à travailler au ralenti, car souvent ils n'ont rien de mieux à faire pour s'occuper. Ils déclarent donc des durées de

travail bien supérieures au nécessaire. Ils ne feraient pas forcément de même s'ils avaient plus de travail à exécuter, par exemple plus de terres à cultiver. La définition du sous-emploi visible, donnée au paragraphe 6 ci-dessus, interdit toutefois d'utiliser, pour ce phénomène d'étalement du travail, des correctifs qui risqueraient d'être arbitraires ou subjectifs¹.

10. La définition du sous-emploi visible oblige à observer, pour chaque personne occupée, le temps effectivement ouvré et celui disponible pour un travail supplémentaire éventuel. Même dans les conditions existant en Afrique, on peut obtenir là-dessus, avec les enquêtes par sondage sur la main-d'oeuvre, des données valables ou, du moins, utilisables, exprimées de préférence en heures par semaine. L'expérience des enquêtes dans d'autres pays sous-développés a démontré qu'avec des enquêteurs compétents on peut surmonter le problème posé par l'imprécision du sens de la durée, souvent constatée chez les travailleurs occupés aux activités traditionnelles, par exemple travail de la glèbe ou aide à l'échoppe familiale, etc. Les données sur le temps supplémentaire disponible pour un travail éventuel, bien qu'utiles aussi, exigent d'être interprétées avec prudence, car des éléments subjectifs interviennent. La mesure du sous-emploi visible doit se fonder sur le temps ouvré effectivement observé, parfois appelé "temps brut", et non sur le temps qu'exigerait, dans des conditions de productivité normale, le type d'activité considéré, parfois appelé "travail net".

11. Comme pour le chômage, il est difficile d'être certain que l'intéressé désire ou pourrait obtenir un travail supplémentaire : les éléments subjectifs interviennent en effet, surtout avec les conditions existant dans les pays d'Afrique, où les marchés du travail organisé sont limités ou absents. On peut, toutefois, résoudre le problème de façon satisfaisante par des méthodes d'enquête bien conçues, comme le confirme l'expérience de plusieurs pays. Une méthode utile à cet effet dans certains cas consiste à s'assurer qu'il existe du travail disponible dans les emplois ordinaires et aux conditions courantes. Un autre expédient appliqué avec quelque succès dans les régions rurales de certaines zones a été de s'enquérir du temps disponible pour cultiver davantage de terres.

12. La définition du sous-emploi visible (paragraphe 6 ci-dessus) suppose qu'on fixe une durée "normale" du travail. La durée légale ou contractuelle ne s'applique, parfois d'ailleurs imparfaitement, qu'aux emplois qui en relèvent, tandis que dans

¹ De tels correctifs peuvent être implicites dans la méthode de mesure du sous-emploi par estimation des réserves en main-d'oeuvre, exposée plus loin aux paragraphes 22 à 25.

les autres, le temps ouvré varie beaucoup selon les divers types d'activités. Les durées coutumières peuvent aussi changer avec les saisons dans certains cas, comme en agriculture. Des normes adaptées aux différentes catégories pourraient toutefois se révéler trop nombreuses pour être commodes. Les normes choisies doivent donc être représentatives des pratiques existantes, mais en nombre limité. Les normes internationales relatives à la durée normale du travail ne s'appliquent pas ici ; mais on peut effectuer, entre les pays, des comparaisons entre la répartition de l'emploi et notamment du sous-emploi visible, d'après le temps ouvré, si ce dernier est exprimé en unités-type.

13. Pour mesurer tous les aspects du sous-emploi visible, notamment sa variation saisonnière dans l'agriculture, par exemple, il serait nécessaire de réunir des renseignements relatifs à l'année entière. Si on prend la semaine pour période de référence et si l'enquête porte uniformément sur toute une année au moyen de sous-sondages effectués chaque semaine, les données obtenues traduiront les effets de l'emploi saisonnier, exprimés en heures ouvrées par semaine, et en heures disponibles pour un travail éventuel, couramment constatées. Une autre méthode applicable à la mesure de ces caractéristiques consiste à observer la courbe de l'emploi à différentes époques de l'année.

14. La classification à employer dans une enquête portant sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi ne peut se déterminer que d'après les sujets couverts par l'enquête et la taille de l'échantillon. Un minimum devrait toutefois comprendre des tableaux avec les colonnes "en emploi", "en chômage" et "n'appartenant pas à la main-d'oeuvre", les travailleurs "en sous-emploi visible" apparaissant comme une sous-catégorie du groupe "en emploi". Les travailleurs en sous-emploi visible peuvent être répartis selon les mêmes rubriques que les autres qui occupent un emploi, d'après les caractères suivants : branche d'activité économique, principal groupe d'occupation, position (employeur, salarié, etc.), instruction, groupe d'âge, sexe et état civil². En outre, les travailleurs en

¹ Cf. Paragr. 10, Résolution concernant la mesure du sous-emploi, adoptée par la neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, B.I.T. : La normalisation internationale des statistiques du travail, Genève, 1959, p. 52.

² Voir les classifications et tableaux pour la main-d'oeuvre et les travailleurs occupés recommandés au chapitre VII, intitulés "Employment", du Handbook of Household Surveys. Etant donné que les travailleurs en sous-emploi visible constituent d'ordinaire une faible proportion de main-d'oeuvre, la taille de l'échantillon peut ne pas permettre une présentation séparée des données, valable pour certaines catégories de ce groupe.

sous-emploi visible devraient être classés selon les heures ouvrées par semaine et, si possible, d'après le nombre des heures supplémentaires disponibles pour un travail éventuel, comme aussi selon qu'ils cherchent du travail ou non. Un classement des travailleurs occupés d'après le type d'entreprise, comme par exemple ménage, petite ou grande entreprise, entreprise publique ou privée et encore un tableau à double entrée des travailleurs occupés dans les ménages et les petites entreprises selon leur position (employeur, salarié) fournit des données fort utiles à l'analyse du sous-emploi.

15. A certaines fins, on peut désirer disposer, sur le sous-emploi visible, de données sous forme plus résumée, telles que chiffres globaux ou indices, en sus des tableaux de distribution de fréquence. Deux modalités méritent une mention particulière. La première consiste à exprimer le sous-emploi visible en pourcentage des travailleurs occupés (ou de la main-d'oeuvre). La seconde est une estimation du temps de travail perdu par le fait du sous-emploi visible, exprimée en pourcentage du temps total de travail disponible (ce qu'on appelle parfois le taux de sous-emploi visible). Le temps de travail total perdu tant sous l'effet du chômage que du sous-emploi visible peut être considéré comme un indicateur de la perte directe causée à un pays par l'insuffisance quantitative des possibilités d'emploi.

16. Bien que, par définition, les personnes qui n'appartiennent pas à la main-d'oeuvre se trouvent exclues de la catégorie du sous-emploi, il y a lieu d'étudier leur position par rapport à la main-d'oeuvre. Cette position présente de l'importance, car certaines ne se trouvent en dehors de la main-d'oeuvre que faute de possibilités d'emploi et peuvent aisément s'y joindre ou y revenir dès l'amélioration des conditions. De telles études contribuent à évaluer et à prévoir l'évolution des taux de participation à la main-d'oeuvre des catégories marginales, comme les femmes dans les régions urbaines, surtout les femmes instruites, dont la position par rapport à la main-d'oeuvre est d'ordinaire sensible aux mouvements économiques et culturels. Les renseignements nécessaires peuvent s'obtenir en faisant périodiquement figurer des questions à cette fin, dans des séries choisies d'enquêtes par sondage sur la main-d'oeuvre.

SOUS-EMPLOI INVISIBLE

17. La définition du sous-emploi invisible (paragraphe 6 ci-dessus) propose trois critères pour le reconnaître : qualification, revenu et productivité. L'application de ces critères pose de redoutables problèmes de principe, tels que le choix des "normes", c'est-à-dire, par exemple, le niveau de revenu provenant de l'emploi qu'on peut considérer comme anormalement bas, ainsi que de mesure statistique, par exemple pour définir la productivité et la façon de la mesurer dans toutes les unités économiques. Au stade actuel, il n'est pas recommandé aux pays africains d'entreprendre

des enquêtes statistiques spéciales pour mesurer le sous-emploi invisible. Mieux vaudrait concentrer les efforts sur son analyse, d'après les statistiques de la main-d'oeuvre et autres données disponibles sur la production, les salaires, les études relatives au niveau de vie des familles, la comptabilité nationale. On trouvera ci-après un très bref exposé des principaux problèmes que posent les concepts, la mesure et l'analyse du sous-emploi invisible.

18. L'élaboration d'une définition précise et pratiquement utilisable de l'incapacité pour un travailleur d'utiliser toutes ses qualifications ou compétences dans son emploi présente de grandes difficultés, car il est malaisé de définir une "compétence" ou "qualification" maximum. Cette forme de sous-emploi n'est pas inhabituelle dans les pays d'Afrique, où on rencontre des ingénieurs travaillant comme contremaîtres ou intendants, des diplômés d'université employés en qualité de commis. Mais, dans l'ensemble, sa mesure statistique ne présente pas une importance essentielle.

19. Pour le second critère, celui du revenu, l'établissement des normes a pour objet de définir les groupes de la main-d'oeuvre dont le revenu provenant du travail est assez faible, par rapport à celui des autres groupes, pour indiquer un cas de sous-emploi. La norme adoptée à cette fin ne présente pas de rapport nécessaire avec le minimum vital ou tout autre principe social. De fortes disparités dans les salaires et revenus selon les divers secteurs, branches et régions de l'économie des pays africains peuvent nécessiter une multiplicité de normes. Souvent, c'est seulement le revenu familial, non le revenu individuel, qui est significatif ou connu. Dans ces conditions, les normes de revenus doivent être déterminées d'après les besoins spécifiques de l'analyse dans une situation donnée. Dans de nombreux cas, toutefois, le salaire minimum d'un manoeuvre ou celui des travailleurs les plus défavorisés peut constituer un étalon utile.

20. La méthode du revenu pose aussi plusieurs problèmes de mesure dans les pays d'Afrique. Les enquêtes par sondage sur la main-d'oeuvre n'apportent généralement pas de renseignements valables sur le revenu, sauf pour les salariés. Dans les ménages agricoles, le revenu se rapporte d'ordinaire à l'année. De plus, les ménages qui gèrent leurs propres entreprises sont souvent dans l'incapacité de déclarer leurs revenus ; et les revenus de ceux qui travaillent à leur compte, comme les revenus imputés des travailleurs familiaux non rémunérés, sont généralement difficiles à déterminer. Aux fins de l'analyse, on peut toutefois surmonter certaines de ces difficultés. Dans de nombreux cas, on utilisera des estimations approximatives des groupes de revenus, tirées des statistiques sur les dépenses des familles. Et pour mesurer le sous-emploi dans l'agriculture, par exemple, on peut remplacer le revenu par une variable qui s'y rapporte et qui s'observe plus aisément, comme le produit, l'étendue ou le genre de parcelle.

21. Dans la mesure du sous-emploi par la productivité, les problèmes de l'établissement des normes sont assez analogues à ceux de la méthode du revenu. Les problèmes de mesure sont toutefois pires. Le revenu s'observe directement, mais la productivité d'un ouvrier doit se déduire de celle de l'unité de production où il travaille. Outre les difficultés de principe, le coût et la complexité des études de productivité fondées sur l'observation directe des unités de production sont bien connus¹. On peut toutefois effectuer des comparaisons de la productivité entre secteurs et régions, qui sont généralement le principal centre d'intérêt dans cette méthode, si des statistiques pertinentes de caractère global existent déjà.

RESERVES DE MAIN-D'OEUVRE

22. Il convient de mentionner brièvement une autre façon de mesurer le sous-emploi en cherchant à estimer les "réserves de main-d'oeuvre", ou diverses variantes. Ces réserves représentent d'ordinaire la différence entre la main-d'oeuvre et le temps de travail disponible d'une part, et celui utilisé ou nécessaire pour une production donnée, d'autre part. Les estimations du premier terme, bien qu'elles se fondent d'ordinaire sur la coutume locale, le calendrier solaire, etc., peuvent demander des hypothèses normatives quant à la participation au travail de membres de la famille, par exemple la femme et les enfants de l'agriculteur, etc. Souvent donc, elles ne se fondent pas sur l'observation directe et peuvent compter le travail de certaines personnes qui, en fait, ne font pas partie de la main-d'oeuvre. Cette méthode sert essentiellement aux études relatives à l'agriculture, bien qu'elle soit applicable à d'autres branches d'activités, comme le commerce de détail et les administrations publiques. Dans l'ensemble, les estimations ainsi fondées ne sont guère nécessaires actuellement à la plupart des pays d'Afrique, étant donné leurs besoins présents en matière de planification et la pénurie des ressources statistiques.

23. Selon le procédé utilisé, la méthode peut donner des estimations limitées au sous-emploi visible ou étendues également au sous-emploi invisible. Dans le premier cas, elle se fonde sur des enquêtes approfondies (observations beaucoup plus détaillées, mais limitées à un petit nombre d'unités économiques, d'ordinaire entreprises familiales, que dans le cas des enquêtes par sondage sur la main-d'oeuvre), qui comparent le temps de travail disponible et celui effectivement utilisé. Cette méthode a été adoptée dans une étude italienne². Dans le second cas, c'est-à-dire quand la

¹ Voir, par exemple, B.I.T. : Statistiques de la productivité du travail, Genève, 1949.

² On en trouvera un bref exposé en anglais dans I.L.O. : Notes on Underemployment on Family Holdings (Document M.E.M.U. N.1), Genève, 1964.

méthode s'étend à tout ou partie du sous-emploi visible aussi bien qu'invisible, on peut trouver plusieurs variantes. Toutes, cependant, reposent dans leur principe sur le critère du temps requis pour une production donnée. Une variante, servant à une analyse globale qui présente plutôt le caractère d'une étude perspective, fonde ses estimations sur la main-d'oeuvre nécessaire à la production courante dans des conditions supposées de productivité, par exemple comme si la production d'un travailleur, ou la production à l'hectare d'une céréale donnée, était la même dans un pays d'Afrique qu'en Grèce ou en Italie. Les résultats présentent généralement peu d'intérêt pratique.

24. D'autres variantes permettent toutefois d'obtenir des estimations des réserves de main-d'oeuvre proprement dites, qui peuvent servir à la planification détaillée par régions et par secteurs, comme en Yougoslavie. Ces estimations sont de deux sortes : la réserve de main-d'oeuvre actuelle, c'est-à-dire avec les modalités existantes de culture et de structure de la production ; et la réserve de main-d'oeuvre future, dans certaines hypothèses relatives aux améliorations à venir dans l'organisation économique et sociale et la technologie. La première catégorie fournit la base d'une analyse des diverses mesures immédiates qu'il est possible de prendre pour améliorer l'utilisation de la main-d'oeuvre agricole ; la seconde est destinée à la planification à moyen et long terme, ainsi qu'aux grandes décisions de principe concernant non seulement l'agriculture, mais aussi les autres branches d'activités. La première catégorie exige des renseignements techniques détaillés sur l'agriculture, notamment les normes de temps nécessaire, calculées d'après des enquêtes sur l'exploitation agricole et l'utilisation du temps de travail ; la seconde demande en outre une évaluation des tendances futures pertinentes, à la lumière des objectifs fixés dans les mesures ou le plan appliqués.

25. Le calcul de la réserve de main-d'oeuvre dans le secteur agricole oblige à tenir compte des facteurs saisonniers. En langage ordinaire, la réserve de main-d'oeuvre agricole équivaut à l'effectif total disponible moins les besoins pour une production donnée. Cette réserve peut servir soit à accroître la densité du travail en agriculture, soit à l'emploi dans d'autres branches. Toutefois, il n'est pas toujours possible en fait de la transférer à titre permanent à ces autres branches. On ne peut compter affecter aux activités non agricoles que cette partie de la réserve de main-d'oeuvre qui constitue l'excédent absolu à la saison d'activité maximum, tandis que l'excédent de la morte-saison ne peut servir qu'à des travaux saisonniers.

ENQUETES SPECIALES

26. Tout en soulignant l'importance particulière des enquêtes par sondage sur la main-d'oeuvre comme source de renseignement en vue de la mesure et de l'analyse du sous-emploi, il faut mentionner d'autres types d'enquêtes spéciales qui pourraient également servir à cette fin, notamment pour évaluer certains aspects particuliers. Essentiellement destinées à d'autres objets, elles peuvent néanmoins fournir des données utiles sur ce point. Dans les pays africains, les enquêtes relatives à l'agriculture ou autres activités rurales méritent une place spéciale. On pensera également à la possibilité d'utiliser des données fournies par l'activité des administrations. Une importance particulière s'attache à l'utilisation éventuelle de renseignements tirés des dossiers des services des conseillers agricoles, qui fournissent souvent des séries statistiques détaillées et permanentes sur les parcelles, les superficies consacrées à chaque type de culture, le matériel, les engrais employés, l'utilisation de la main-d'oeuvre et le rendement des récoltes. Des enquêtes sur les conditions de vie des familles, on peut également tirer de précieux renseignements, notamment dans les régions rurales. Trois catégories d'enquêtes spéciales sont énumérées ci-après.

27. Les enquêtes sur les exploitations agricoles peuvent comprendre de nombreux aspects des activités agricoles, y compris le temps passé à la culture et aux activités apparentées, des données permettant d'estimer le temps normal nécessaire pour produire des quantités données d'une récolte déterminée, les coûts de main-d'oeuvre et autres facteurs, ainsi que divers renseignements importants. De telles enquêtes apportent ainsi une information abondante, qui est utile pour évaluer et mesurer le sous-emploi, notamment par l'application à cette fin des critères du revenu, de la productivité et du temps requis (ou réserves de main-d'oeuvre).

28. Les enquêtes sur l'emploi du temps peuvent souvent s'effectuer dans des régions agricoles qui ne font pas l'objet des enquêtes plus détaillées sur l'exploitation. Les renseignements obtenus sur le temps nécessaire aux diverses activités agricoles (et industrielles) présentent de l'importance, car ils peuvent faire apparaître non seulement le degré de sous-emploi, mais encore des cas de mauvaise utilisation des compétences.

29. Les enquêtes sur l'exode rural saisonnier peuvent se révéler particulièrement utiles pour estimer l'étendue du sous-emploi saisonnier, car elles sont d'ordinaire destinées à mesurer le courant des travailleurs des campagnes vers les villes en période de morte-saison et le contre-courant lors de la période d'activités agricoles maxima pendant les récoltes. D'une exploitation appropriée des données et des caractères des migrants saisonniers peuvent se dégager d'utiles et abondants renseignements sur l'âge, le sexe, la classification et la production économique des travailleurs en sous-emploi, ainsi que les endroits où ils se trouvent.

RESUME

30. Les pays africains devraient s'attacher à mettre au point un système approprié de statistiques de la main-d'oeuvre. Il conviendrait d'envisager sérieusement, à cette fin, l'établissement d'un système d'enquêtes par sondage sur la main-d'oeuvre. De telles enquêtes fournissent une mesure directe du chômage manifeste et du sous-emploi visible, ainsi que des statistiques utiles à l'analyse du sous-emploi. Les données provenant de cette source devraient être combinées avec d'autres données économiques et sociales existantes pour assurer une analyse plus pénétrante du sous-emploi. Pour la plupart des pays d'Afrique, il ne se justifierait guère de consacrer les maigres ressources statistiques à une mesure directe des divers aspects du sous-emploi invisible. Il est fortement recommandé aux pays intéressés de préparer des programmes appropriés de recherche fondés sur une utilisation complète des données existantes, ainsi que des statistiques à tirer des systèmes d'enquêtes par sondage sur la main-d'oeuvre qui peuvent être établis. Ces programmes d'analyse et de recherche doivent tendre à apporter des réponses aux problèmes courants et urgents, pour satisfaire notamment les besoins des services du plan.